



ARRETÉ n° 2018 – 340
Tour de Bretagne cycliste 2019
Interdiction de STATIONNEMENT
RUE DU 19 MARS 1962
PODIUM - ZONE D'ARRIVÉE

Le Maire de la commune de Guégon,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la demande présentée le 6 décembre 2018 par Monsieur Christophe FOSSANI, président de l'épreuve du Tour de Bretagne cycliste, dont l'arrivée de la 3^{ème} étape aura lieu à Guégon le samedi 27 avril 2019 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité ;

CONSIDERANT que les restrictions de circulation résultant de l'arrêté ont pour objet la sécurité et qu'il n'a pas un caractère de généralité excessif par rapport au but recherché ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Du vendredi 26 avril 2019 à partir de 20h00 jusqu'au samedi 27 avril 2019 à 22h00, le stationnement des véhicules sera interdit rue du 19 mars 1962 sur le tronçon compris entre l'intersection avec la rue des Gèraniums et l'intersection avec la rue du Général de Gaulle, dans le bourg de Guégon.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera affiché sur place afin d'en informer la population.

ARTICLE 3 : M. le Maire de Guégon, M. le commandant de la Brigade de gendarmerie de Josselin, M. Monsieur Christophe FOSSANI, président de l'épreuve du Tour de Bretagne cycliste sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation sera adressée :

- . Au demandeur ;
- . À la Brigade de la Gendarmerie de Josselin.

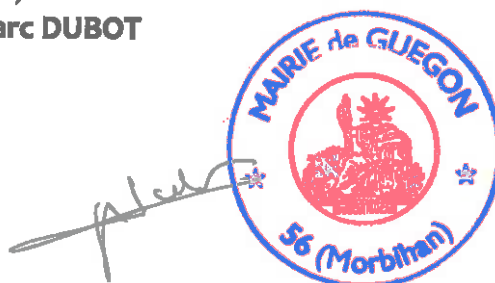
Le Maire

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35 044 Rennes CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Guégon, le 21 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Marc DUBOT



TOUR DE BRETAGNE 2019 – Stationnement zone d'arrivée